



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 74275

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des langues vivantes trois (LV 3) dans les établissements scolaires. En effet, la LV 3 est un enseignement optionnel souvent dédaigné par les élèves alors qu'il peut se révéler d'une grande importance, notamment pour l'approfondissement des langues à l'université. Il lui demande donc si la LV 3 pourrait devenir enseignement obligatoire et si son image pourrait être revalorisée dans un calendrier scolaire déjà surchargé.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74275

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1484